

Unité Programmes Sociaux (U_PS)
TSA 20002
93555 Montreuil sous Bois Cedex

Fax : 01.73.30.30.48

secretariatDIPS@franceagrimer.fr

www.franceagrimer.fr

Montreuil sous Bois, le 27 janvier 2010

À L'ATTENTION
DES GESTIONNAIRES DE L'AIDE
À LA DISTRIBUTION DES FRUITS ET
DES LÉGUMES À L'ÉCOLE

Objet : FRUITS ET LÉGUMES A L'ÉCOLE
Règlement (CE) n° 299/2009 de la Commission européenne du 7 avril 2009

Madame, Monsieur,

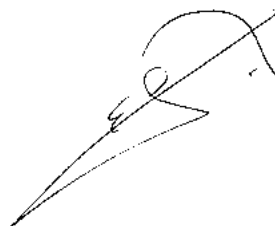
Je vous prie de bien vouloir trouver, en accompagnement de votre demande de paiement (période 1 de l'année scolaire 2009/2010), le manuel d'instructions relatif à la mesure FRUITS ET LÉGUMES A L'ÉCOLE, et les affiches à apposer dans tous vos établissements bénéficiaires.

Cette demande de paiement est la première étape de votre futur paiement, le manuel d'instruction est à votre disposition pour vous aider à la compléter le plus précisément, mes services restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous précise que pour tous les demandeurs d'aide qui ne sont pas des établissements scolaires, cette demande d'aide doit impérativement être accompagnée d'un justificatif du paiement des quantités et des montants correspondants aux distributions, hebdomadaires et hors repas, de fruits et de légumes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général et par délégation,



Eric DEHEN
Le responsable de l'Unité Programmes Sociaux